

FCL – Réunion du Conseil d'administration

Compte rendu réunion du Conseil d'administration du 18 novembre 2019 à 20H15

Invités Administrateurs FCL :

BOBINET Marie-Christine, CALLAMAND Robert, CLERGUE Pascale, DEROIN Jean-Michel, DUSSARPS Josiane, JOUBERT Michèle, LAFFONT Claudine, MOINE Marie-Pascaline, RENSON Michelle, TAMISIER Sophie.

DUQUERROY Joëlle, PARTHONNAUD Jean-Luc, VIALLE Nadine

Présents :

FCL : CALLAMAND Robert, CLERGUE Pascale, DEROIN Jean-Michel, JOUBERT Michèle, LAFFONT Claudine, MOINE Marie-Pascaline, RENSON Michelle, TAMISIER Sophie.

Excusés : BOBINET Marie-Christine, PARTHONNAUD Jean-Luc, DUSSARPS Josiane, DUQUERROY Joëlle, VIALLE Nadine

Ordre du jour :

Compte rendu du CA du 16 septembre 2019

1. Info Modifications en Préfecture,
2. Bilan des inscriptions,
3. CR réunion Maison des Associations du 17 octobre 2019,
4. Info sollicitation Activité BIODANZA,
5. Info sollicitation Résidence Service Senior DOMITYS,
6. Info contact ADA Aigre publicité sur D1000,
7. Info Salle Atelier musique,
8. Questions diverses

Secrétaires de Séance : CLERGUE Pascale, MOINE Marie-Pascaline

Compte-rendu du CA du 14 octobre 2019 :

⇒ A été diffusé le 05/11/2019 avec l'invitation du présent CA. => Aucune remarque formulée.

Compte rendu

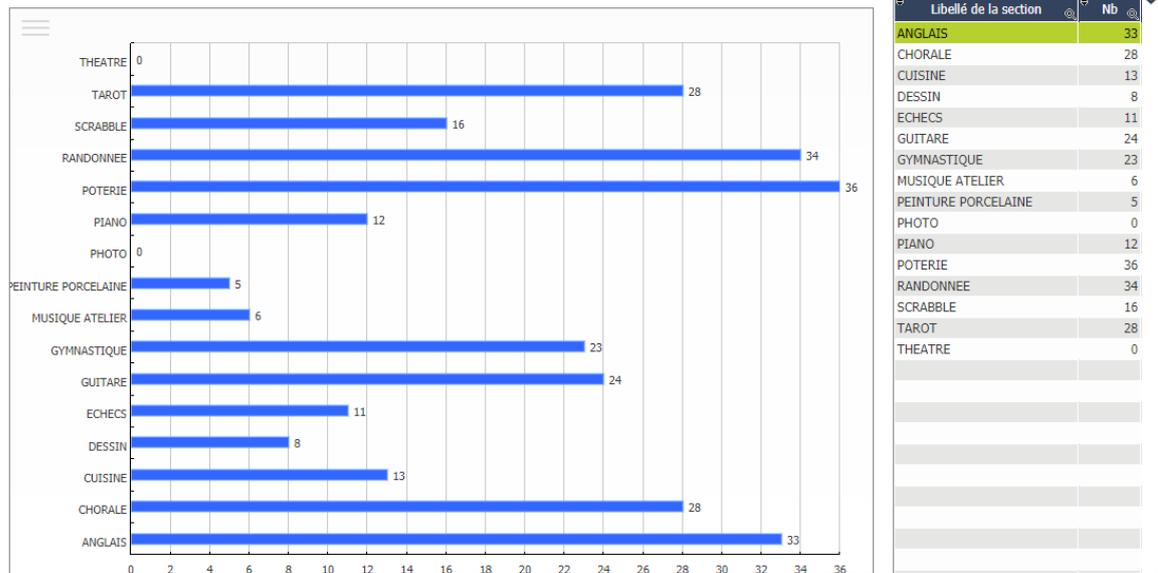
1. Info Modifications en Préfecture,

⇒ Récépissé de déclaration de modification de l'Association N° w161000156 daté de 22/10/2019
(Cf annexe 1)

2. Bilan des inscriptions,

⇒ Au 14/11/2019 : 240 adhérents – 278 activités pratiquées (+ 1 rando le 18/11/2019)

Nombre d'adhérents par section et par période



Gestion par pôles : désactivée

Utilisateur connecté : Jean-Michel DEROIN

Jeudi 14 Novembre 2019

3. CR réunion Conseil des Associations du 17 octobre 2019.

⇒ Compte rendu fait et envoyé par mail le 21 octobre (Cf Annexe 2)

4. Info sollicitation Activité BIODANZA.

⇒ J'ai reçu le 31 octobre une demande de madame Lisa SANCHEZ pour nous proposer d'animer une activité de Biodanza.

⇒ Un compte-rendu a été diffusé par mail le 21 octobre (Cf Annexe 3)

⇒ Nous avons convenu de réserver 2 dates pour faire une présentation de l'activité à nos adhérents. Dates demandées à la mairie.

- Lundi 2 décembre au FCC 10h00. Pas possible car Vitagym
- Lundi 9 décembre 10h00 – FCC ou SaF
- Vendredi 13 décembre FCC 19h00 :
- Lundi 16 décembre 10h00 – FCC ou SaF

⇒ Toujours en attente de réponse de la mairie.

⇒ Pascale est allée à une séance pour se rendre compte du déroulement d'une séance de Biodanza.

Activité de détente et d'expression corporelle sur de la musique sud américaine. Le respect et l'écoute entre les participants sont primordiaux. Les séances durent entre 1h30 et 2h. Elles sont accessibles aux jeunes et moins jeunes.

5. Info sollicitation DOMITYS - Résidence Service Senior LA CANOPEE.

⇒ J'ai été reçu le 5 novembre par monsieur BOUSSIRON directeur de la Résidence.

⇒ Un compte-rendu a été diffusé par mail le 5 novembre (Cf Annexe 4)

6. Info contact ADA Aigre publicité sur D1000.

- ⇒ JM DEROIN et Alain POITIERS ont rencontré monsieur PERONNAUD, Responsable Secteur Sud du Conseil départemental de la Charente – ADA Aigre.
- ⇒ Un compte-rendu a été diffusé par mail le 5 novembre. (Cf Annexe 5)
- ⇒ Monsieur PERONNAUD nous a donné l'accord par mail le 8 novembre 2019.

7. Info Salle Atelier musique.

- ⇒ La moquette a été acceptée et commandée par la mairie. Le Service technique traite.
- ⇒ L'enlèvement de l'armoire a été demandé pour gagner de la place.

8. Questions diverses :

- a) Salle atelier Musique à l'Espace Georges Brassens a été vidée à la demande des services techniques. Les batteries sont chez Manu qui regarde comment les proposer à la vente.
- b) Confirmer la date de disponibilité de l'Espace Georges Brassens pour l'Expo Photo.
- c) Diverses questions se posent quant à la disponibilité des salles pendant les travaux menés à l'Espace Georges Brassens. Les activités Scrabble, Tarot et Chorale sont concernées. La Mairie doit proposer des salles afin de pallier aux désagréments.
- d) Info Activité Anglais.
Les animatrices ont le projet d'organiser un voyage à Londres en 2021. Des questions sur le financement ont été soulevées. Le projet est à l'étude. A suivre.

Fin de séance : 22H40

Prochain CA : Lundi 6 janvier 2020 à 20h15

Président
Jean-Michel DEROIN



Secrétaire
Marie-Pascaline MOINE / Pascale CLERGUE





PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

DDCSPP - Bureau des associations
rue Raymond Poincaré
BP 71016 16001 Angoulême Cedex
Affaire suivie par Mme E.GOULET
05.16.16.62.19
elisabeth.goulet@charente.gouv.fr

Le numéro W161000156
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'association n° W161000156

Ancienne référence
de l'association :
0161066001

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

La Préfète de la Charente

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **22 octobre 2019**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS

dans l'association dont le titre est :

FOYER CULTURE ET LOISIRS DE L'ISLE D'ESPAGNAC

dont le siège social est situé : 3 place Francois Mitterrand
16340 Isle-d'Espagnac

Décision(s) prise(s) le(s) : **14 octobre 2019**

Pièces fournies : Procès-verbal
liste des dirigeants

Angoulême, le 22 octobre 2019

Pour La Préfète et par délégation,
Le directeur départemental par intérim

Rabah BELLAHSENE

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

FCL – Réunion Conseil des Associations

Compte rendu réunion du Conseil des Associations du 17 octobre 2019 à 18H30 - Salle du Conseil - Mairie

Invitation: Lettre mairie du 27/09/2019

Présents:

AAPEL ; Amicale Bouliste Boules Lyonnaises ; Amicale des Riverains du bois des Mérigots ; ARDIS ; Association des Antillais et Créoles de Charente ; Association des Parents d'élèves ; Association des Artisans, Commerçants, Professions libérales ; Club Cyclotourisme ; Collectif Epicerie Sociale ; Comité de jumelage ; Espace Yoga : Football Club Charentais ; Foyer Culture & Loisirs ; La Grange du Père Brault ; La Joie de Vivre ; Les amis de la chasse ; Les Cordes Buissonnières ; Les Randonneurs de l'Angoumois ; Les vieilles tomates ; Tennis de Table "3 STT" ; Vaincre la Mucoviscidose ; VITAGYM

MH PIERRE, P PAGNOUX, JL PARTHONNAUD, M LAZARO, N VIALLE, P MAZERE

S BREGEON, N PARANT

Ordre du jour :

1. Fonctionnement de la « Maison des Associations »
2. Questions diverses

MAISON DES ASSOCIATIONS

1. Accès au bâtiment

- ✓ Accès libre pour toutes les associations. Pas d'horaire à respecter.
- ✓ En cas d'oubli de son badge, pendant les heures d'ouverture de la mairie, il est possible de demander le prêt d'un badge pour accéder au bâtiment.

2. Chauffage

- ✓ Proposition retenue : 17h00 à 22h00 sur 5 jours
- ✓ Si on prévient Nathalie 1 mois avant, il est possible d'avoir un chauffage occasionnel à la demande.
- ✓ Pas de chauffage le Samedi. Si besoin faire une demande occasionnelle.
- ✓ Il y aura un suivi des accès via les badges. Si besoin, le plage horaire sera rectifiée.

3. Grande Salle de réunion

- ✓ Proposition retenue : un planning sera affiché dans la grande salle.
- ✓ Rappel : la grande salle ne peut accueillir que 19 personnes maximum.

4. Petite Salle de réunion

- ✓ Décision prise d'aménager la petite salle non utilisée en petite salle de réunion : 2 tables – 8 chaises.

5. Salle d'archive

- ✓ Chaque association a récupéré sa clé d'armoire.
- ✓ Rodolphe demande une demi armoire.

6. Cuisine

- ✓ Sont disponibles dans la cuisine, cafetière, tasse, vaisselle.

FCL – Réunion Conseil des Associations

7. Entretien des locaux

- ✓ Le ménage ne sera assuré par la municipalité que 1 fois par semaine.
- ✓ Le ménage de chaque salle est à la charge des associations.
« Laisser propre pour le suivant » même si l'état à l'entrée n'était pas satisfaisant.
- ✓ La vaisselle de la cuisine est à la charge des associations
- ✓ Chaque association doit apporter ses poubelles et les ramener.
- ✓ Le papier toilette sera fourni par la municipalité.
- ✓ Il n'a pas été retenu d'avoir un frigo dans la cuisine.
- ✓ Il n'est pas interdit de manger dans les salles du bâtiment.

8. Prêt de matériel

- ✓ Il est suggéré de faire une liste de matériel que chaque association peut prêter.
- ✓ Sont proposés :
 - Vaisselle
 - Friteuse du Comité des Fêtes
 - Matériel de la Gym uniquement dans la salle de Gym.
 - Terminal carte bleue (APE)

9. Photocopieur

- ✓ Un photocopieur est à disposition à la maison des associations.
- ✓ Rappel : chaque association a une dotation de 500 photocopies N&B à la mairie sous condition de fournir le papier.

10. Courrier

- ✓ Faire envoyer son courrier de préférence au domicile d'un des membres du bureau de l'association et non à la mairie.

TRAVAUX ESPACE GEORGE BRASSENS

- ✓ Travaux en retard sur le démarrage. Initialement prévus en 09/2019 mais pas commencés à ce jour.
- ✓ Réunion de planning prévue le 23/10/2019 avec le maître d'œuvre.
- ✓ Début 2020, l'ensemble du bâtiment risque d'être en position de travaux sans pouvoir utiliser ni la grande salle ni la petite salle.
- ✓ Les travaux de refonte du chauffage seront contraignants.
- ✓ La fin des travaux est prévue pour avril 2020. Obligation en relation avec les subventions européennes.
- ✓ Propositions de salles de remplacement seront faites. Madame le maire souhaite ne pas arrêter la vie associative.
- ✓ Quand les associations font des demandes de salles, demander en termes de besoin en précisant le nombre de personnes pour proposer une salle adaptée au besoin.
- ✓ Les demandes de Janvier, février et mars 2020 ne peuvent pas être validées avant d'avoir le planning détaillé des travaux. . . . Attendre.
- ✓ Rappel : la capacité de la grande Salle Brassens est et sera 450 places assises et 630 debout.
- ✓ La capacité de la petite salle Brassens sera de 120 places. Salle de 160 m² avec office équipé de fours pour remonter les plats en température, lave-vaisselle et frigos.

FCL – Réunion Conseil des Associations

GOBELETS

- ✓ La commande annoncée l'année dernière n'a pas encore été traitée.
- ✓ La municipalité prendra l'ensemble des frais d'achat à sa charge. Recevoir de l'argent des associations représente une démarche comptable lourde qui n'est pas rentable pour ce type de prestation. Les gobelets demandés nous seront offerts.
- ✓ Validation par les associations des « bons à tirer ».
- ✓ Il est demandé d'avoir les coordonnées du fournisseur pour pouvoir en racheter si nécessaire aux frais de l'association.

L'ISLE Ô SPORTS

- ✓ Pendant les prochaines vacances scolaires des travaux vont être effectués : Renfort du parquet, ponçage, vernissage et modification du chauffage par des radiants aliments par la chaudière bois.

COMMUNICATION

➤ Panneaux VEDIAUD.

- ✓ 6 panneaux sont disponibles sur la commune
- ✓ Demander à la mairie 6 semaines avant.
- ✓ Fournir des fichiers JPEG haute définition
- ✓ Négocier en cas de conflit de manifestation.
Par exemple, il a été négocié 3 panneaux pour les 3A et 3 panneaux pour le Légo APE
- ✓ Il est possible d'utiliser la face commerciale des panneaux au frais de l'association.

➤ AGENDA SITE MAIRIE

- ✓ Possibilité d'annoncer sur la page Agenda du site de la mairie.
- ✓ Envoyer les demandes à Nathalie qui met en ligne.

➤ PANNEAUX NUMERIQUES

- ✓ 2 panneaux sont en cours d'installation mais ne fonctionnent pas encore à ce jour.
- ✓ Utiliseront l'application CITY WALL pour smartphone.
- ✓ L'application est développée par le société LUMIPLAN

➤ SUCETTES

- ✓ Attention, des sucettes ont été supprimées par le développement du BHNS

➤ IDEWEB

- ✓ L'application est abandonnée au profit de CITY WALL

FCL – Réunion Conseil des Associations

TELETHON

- ✓ Aura lieu les 6 et 7 décembre 2019
- ✓ Le Salon des 3 A permet de participer par la vente de billets de tombola et la participation des exposants.
- ✓ Il sera demandé aux associations de participer à la vente de billets. 1 € le billet qui sera reversé au Téléthon.
- ✓ 3000 billets seront à vendre sur L'Isle d'Espagnac.
- ✓ Si une association a un projet de manifestation, elle doit en faire part à Jean-Luc pour gérer les conventions Téléthon et les assurances.

L'ISLE EN FETE

- ✓ Aura lieu du Samedi 2 au Samedi 9 novembre 2019
- ✓ Des programmes sont disponibles

SALON DES 3A

- ✓ Aura lieu du Vendredi 29 novembre au Dimanche 1 décembre 2019

JM DEROIN (FCL)

FOYER CULTURE LOISIRS
3 place François Mitterrand
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC



FCL – Réunion Conseil des Associations

LISTE DES ASSOCIATIONS DE L'ISLE D'ESPAGNAC

1. AAPEL
2. Amicale Bouliste Boules Lyonnaises
3. Amicale des Anciens Combattants
4. Amicale des Riverains du bois des Mérigots
5. ARDIS
6. Association des Antillais et Créoles de Charente
7. APE - Association des Parents d'élèves
8. Association A.L.I.C.E. Théâtre
9. Association des Artisans, Commerçants, Professions libérales
10. Bel Automne - Club du 3ème âge
11. Club Cyclotourisme
12. Collectif Epicerie Sociale
13. Comité de jumelage
14. Espace Yoga
15. Football Club Charentais
16. FCL - Foyer Culture & Loisirs
17. La Grange du Père Brault
18. La Joie de Vivre
19. Le Clan des P'tits Loups
20. Les amis de la chasse
21. Les Cordes Buissonnières
22. Les Randonneurs de l'Angoumois
23. Les vieilles tomates
24. Melting Hope
25. Salsa & Co
26. Savate 16 L'Isle d'Espagnac
27. Tennis de Table "3 STT"
28. Vaincre la Mucoviscidose
29. VITAGYM



3 place François Mitterrand
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
05 45 38 61 83
contact@fcl.asso.fr
www.fcl.asso.fr

N° Siret: 78121327700028
Code APE: 9499Z

Annexe 3

Objet: Entretien avec Madame Lina SANCHEZ du Lundi 4 novembre 2019

Participants FCL : Jean Michel DEROIN, Pascale CLERGUE

Madame SANCHEZ nous a appelé puis envoyé un mail pour solliciter un rendez-vous afin de nous présenter les activités Biodanza et Expression corporelle.

Avec l'expression corporelle on ouvre un espace où chaque personne puisse s'exprimer librement/spontanément avec la danse. C'est l'opportunité de sentir et de reconnaître notre corps, en stimulant la créativité, en l'exploration de mouvement dans l'espace, ainsi comme développer le ressentir.

La Biodanza, créé par Rolando Toro Araneda en Amérique Latine, est une pratique d'expression libre du corps qui favorise le bien-être dans un espace bienveillant. Cette pratique propose à chacun, de développer progressivement son rythme et ses potentiels humains

Madame SANCHEZ assure une activité identique sur Soyaux.

Son statut d'auto-entrepreneur est en cours de constitution.

Il est possible de traiter via une prestation inter-association qui l'emploie déjà à Soyaux.

Séances découverte

Nous avons convenu de 2 séances de présentation de l'activité ouverte à tous :

- Lundi 2 décembre 2019 de 10h00 à 12h00 au FCC
- Vendredi 13 décembre 2019 de 19H00 à 21H00 au FCC

⇒ Charge à JM DEROIN de demander la disposition de la salle à la mairie.

Madame SANCHEZ propose de faire ces 2 séances gratuitement.

Tarifs

Madame SANCHEZ propose initialement 4€ / heure par adhérent. Les séances sont généralement de 2 heures.

Nous calculons sur 35 semaines ce qui donne : $4 \times 2 \times 35 = 280$ € par an par adhérent. Nous trouvons ce montant trop élevé pour nos adhérents.



Madame SANCHEZ propose ensuite 25 € / heure.

Nous calculons sur 35 semaines : $25 \times 2 \times 35 = 1750$ € pour la prestation globale annuelle.

Si nous avons 10 adhérents, cela fait 175 € par adhérent et par an.

Si nous avons 15 adhérents, cela fait 117 € / an par adhérent.

Utilisation musique

FCL pose la question de l'utilisation de la musique et du coût de l'autorisation SPRE.

Ce coût sera à intégrer dans l'équilibre financier de l'activité.

Séances découverte à Soyaux

Pascale Clergue se propose d'aller découvrir cette activité lors d'une prochaine séance le Jeudi 7 novembre à Soyaux.

Communication FCL

Le FCL assurera en fin de semaine (08/11/2019) une communication par mail vers tous ses adhérents pour les informer des 2 séances découverte.



3 place François Mitterrand
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
05 45 38 61 83
contact@fcl.asso.fr
www.fcl.asso.fr
N° Siret: 78121327700028
Code APE: 9499Z

Annexe 4

Objet: Entretien avec Monsieur François BOUSSIRON du Mardi 5 novembre 2019

Participants FCL : Jean Michel DEROIN

Monsieur BOUSSIRON nous a appelé pour solliciter un rendez-vous afin de nous présenter la résidence de Services Seniors La Canopée à L'Isle d'Espagnac.

Monsieur BOUSSIRON est le directeur de la résidence.

La résidence accueille des personnes autonomes. Ce n'est pas un établissement médicalisé.

Son objectif est de prendre connaissance du milieu associatif sur l'Isle d'Espagnac afin de proposer des activités à ses résidents.

Une personne aura en charge l'animation sur la Résidence.

La Résidence peut mettre à disposition des associations ses locaux si nécessaire, salles d'activité, salle de sport, piscine, cuisine restaurant.

La résidence ouvrira en avril 2020, une visite des locaux sera alors possible.

Monsieur BOUSSIRON souhaite que nous gardions le contact afin de rester informé de nos activités respectives et pouvoir envisager une intégration sociale de ses résidents sur la commune.





3 place François Mitterrand
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
05 45 38 61 83
contact@fcl.asso.fr
www.fcl.asso.fr

N° Siret: 78121327700028
Code APE: 9499Z

Annexe 5

Objet: Entretien avec Monsieur Thierry PERONNAUD du Lundi 4 novembre 2019

Participants FCL : Jean Michel DEROIN, Alain POITIER

Le FCL a sollicité les Services techniques de l'Agence Départementale de l'Aménagement de Aigre pour étudier la possibilité de poser des banderoles sur 2 ronds-points de la D1000 en proximité immédiate de L'Isle d'Espagnac.

Monsieur Thierry PERONNAUD est le Responsable Secteur Sud, dépend du Conseil Départemental de la Charente. Il a en charge les zones de la D1000 qui nous concernent.

Monsieur PERONNAUD a accueilli avec bienveillance notre demande (cf mail du 04/10/2019) :
« Sachez, Mr Deroin, que nous apprécions particulièrement votre démarche, qui reste trop peu utilisée par les organisateurs de manifestations en général. Effectivement, l'installation sauvage de banderoles en tout genre peut rapidement nuire à la sécurité des usagers. Néanmoins, nous comprenons parfaitement la nécessité et l'intérêt pour des associations comme la vôtre qu'apporte les giratoires de la RD1000 en termes de visibilité. »

Nous nous sommes donc rencontrés ce lundi, sur les ronds-points concernés.

Pour Monsieur PERRONNET, le critère principal est LA SECURITE. Il n'autorisera pas de pose de banderole sur les 2 ronds-points les plus accidentogènes de l'agglomération que sont Girac et Carat (Bel air).

Pour les autres rond points, on peut négocier.

Nous nous sommes mis d'accord pour les positionnements de banderoles sur les ronds-points de Longiesse, Le bois des Geais, Brébonzac.

Monsieur PERONNET établira une convention précisant les lieux de pose.

D'une manière générale :

- ✓ En aucun cas ne masquer la signalisation,
- ✓ Aucun affichage sur l'ilot central et les ilots d'intersections,
- ✓ Être le plus loin possible de la chaussée,
- ✓ Eviter d'utiliser des barrières pour accrocher la banderole, c'est un risque d'aggravation en cas d'accident,
- ✓ Utiliser éventuellement les talus pour surélever la banderole et l'éloigner de la chaussés,
- ✓ ...



Lors de la pose de la banderole :

- ✓ Ne pas garer sa voiture n'importe où, dégager la chaussée,
- ✓ Mettre un gilet jaune pour notre propre sécurité,
- ✓ ...

La durée de pose de banderole ne doit pas dépasser 2 semaines et doit être enlevée le lendemain de la manifestation.

Nous avons demandé l'autorisation de pose pour toutes les manifestations du Tarot (une par mois). Notre demande sera acceptée.

En cas de non-respect des contraintes imposées, la banderole sera enlevée par les services techniques départementaux et récupérable au dépôt de Champniers.

Généralement, d'après monsieur PERONNAUD, il n'y a jamais de verbalisation par la gendarmerie. Si c'est dangereux, les services techniques démontent et emportent. Ils ne rapportent pas aux autorités pour verbaliser. Ce n'est pas une priorité.

En conclusion, nous attendons un retour de Monsieur PERONNAUD nous précisant ses modalités d'acceptations et les contraintes à respecter.

Nous sommes très satisfaits de l'accueil de monsieur PERONNAUD et de son attention à nous écouter et nous comprendre.

Remarque :

En marge de cette réunion, j'ai contacté notre assureur, AXA, à qui j'ai exposé notre démarche. Pour lui, notre responsabilité civile Associative nous couvre normalement en cas d'accident provoqué par notre banderole.